SDC
Vieux-Québec

Québec, le 26 octobre 2026

Aux commerçants, hôteliers, restaurateurs et gestionnaires d'établissements du secteur visé par l'agrandissement

Objet : Agrandissement du territoire de la SDC du Vieux-Québec en 2027 — rencontrons-nous

Madame, Monsieur,

La Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Québec entreprend, pour 2027, un projet d'agrandissement de son territoire qui inclut votre établissement, situé dans la zone illustrée sur la carte ci-jointe. Par la présente, nous souhaitons nous présenter, vous faire connaître notre mission et nos activités, vous expliquer la démarche et vous tendre la main.

Nous savons qu'un tel changement soulève des questions : qu'est-ce que j'y gagne, combien cela coûte, comment se déroule le processus? Ces questions sont légitimes, et vous trouverez une partie des réponses dans cette lettre. **Il fera plaisir à l'équipe de la SDC de venir à votre rencontre pour en discuter**, à votre établissement et au moment qui vous convient.

Qu'est-ce qu'une SDC?

Une société de développement commercial est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la Loi sur les cités et villes, qui regroupe les gens d'affaires d'un district commercial déterminé. Sa raison d'être est simple : mettre en commun les forces des commerces d'un même secteur pour en assurer la promotion, l'animation et le développement. La SDC est financée par la cotisation de ses membres et agit en étroit partenariat avec la Ville de Québec.

La SDC du Vieux-Québec en action

La SDC représente près de 800 000 $ d'investissements directs dans le quartier, en plus de retombées indirectes importantes. Nos activités comprennent notamment :

- la promotion et le marketing du quartier sous la bannière Bon Vieux-Québec (campagnes, présence numérique, outils promotionnels);
- l'organisation et le soutien d'événements et d'activités d'animation tout au long de l'année;
- les illuminations et décors hivernaux, qui prolongent l'attrait du quartier en saison froide;
- des partenariats événementiels qui attirent visiteurs et clientèle;
- des communications régulières sur le Vieux-Québec, utiles aux commerçants;
- des activités de réseautage, d'information et de formation;

- la planification de la rue piétonne Saint-Jean;
- la représentation et la défense des intérêts des membres auprès de la Ville et des partenaires du milieu;
- l'embellissement, la propreté et l'ambiance du secteur.

Les avantages d'être membre

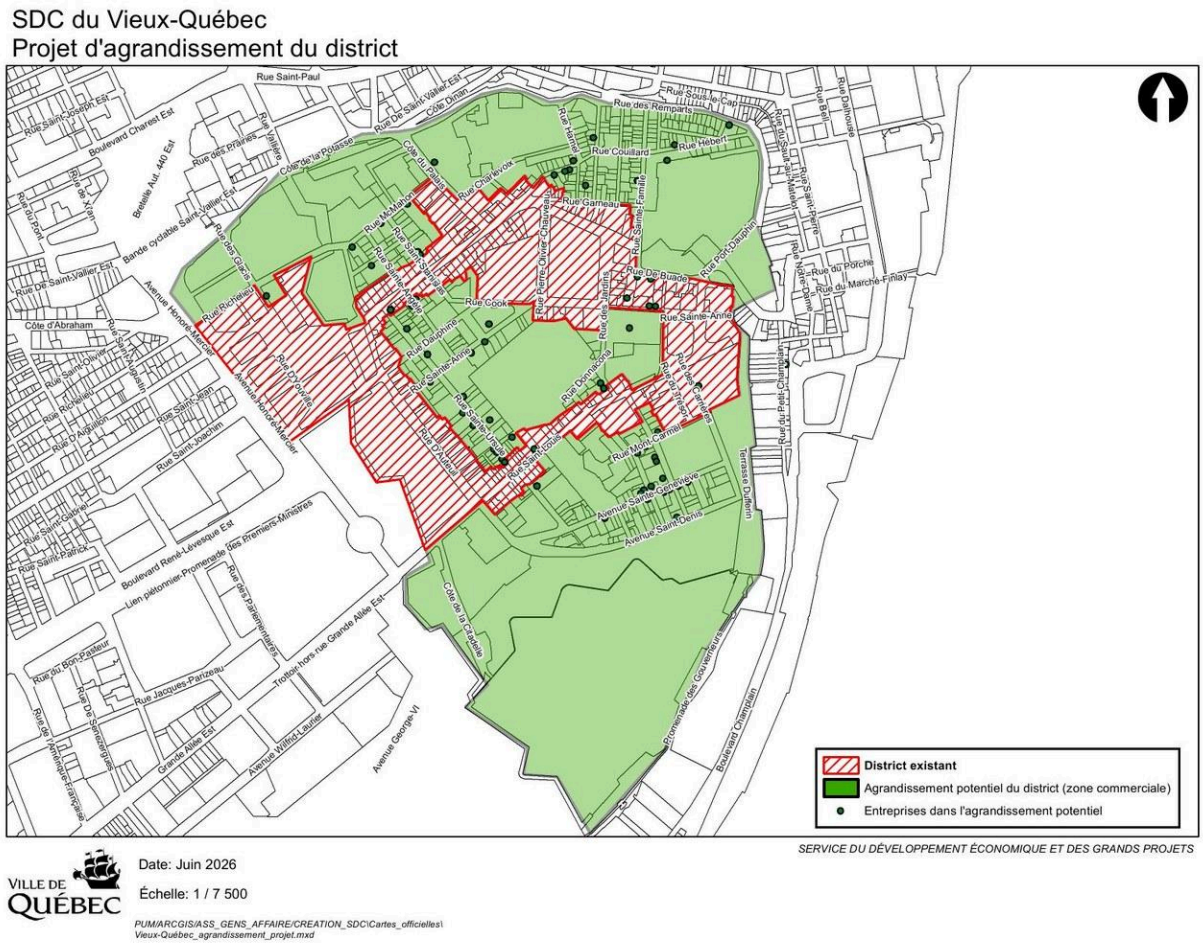
Faire partie de la SDC, c'est :

- profiter d'une mise en marché collective qu'aucun commerce ne pourrait s'offrir seul;
- bénéficier d'une visibilité accrue et d'un achalandage soutenu par les activités du quartier;
- disposer d'une voix collective forte auprès de la Ville et des décideurs;
- voter, en assemblée générale, le budget, les priorités et la cotisation de la SDC;
- s'associer à une image de marque distinctive et à l'un des quartiers les plus visités au Québec;
- profiter du Laissez-passer numérique Bon Vieux-Québec : vos employés obtiennent des rabais chez les commerces participants, et votre commerce attire à son tour les travailleurs et résidents du quartier;
- participer à un réseau de gens d'affaires et à des initiatives communes.

Enfin, la SDC est un partenaire privilégié de la Ville de Québec : celle-ci communique souvent avec les commerçants par son entremise, et plusieurs de ses initiatives de développement commercial sont réservées aux membres d'une SDC.

Le territoire visé par l'agrandissement

La carte ci-dessous illustre le projet : le district actuel de la SDC apparaît en rouge (hachuré), et la zone visée par l'agrandissement, en vert.



En vertu de la Loi sur les cités et villes, toutes les entreprises situées dans le district d'une SDC en sont membres d'office. C'est ce qui rend possible une action collective au bénéfice de tout le secteur. Les commerces du district actuel (en rouge) sont donc tous membres de la SDC.

Pourquoi agrandir le territoire?

Les entreprises de la zone verte bénéficient déjà, dans les faits, des actions et du rayonnement de la SDC. Les intégrer officiellement est d'abord une question d'équité entre les commerces d'un même secteur : ceux qui profitent de la vitalité du quartier participent à l'effort collectif qui la soutient.

C'est aussi une question de force collective. La SDC est sur une lancée : son budget d'opération est passé de 360 000 $ en 2022 à 815 000 $ en 2026. Plusieurs entreprises situées à l'extérieur du district choisissent même d'en faire partie volontairement. Un district plus cohérent et mieux représenté, c'est plus de moyens, des projets plus ambitieux et une meilleure capacité à saisir les occasions qui se présenteront, au bénéfice de tout le quartier.

La cotisation : une contribution collective, pas une taxe de plus

L'adhésion s'accompagne d'une cotisation annuelle, calculée selon la superficie de l'établissement, suivant un barème dégressif que la SDC a révisé pour 2027. Elle permet aux entreprises d'un même secteur d'investir ensemble dans des projets, des services et une représentation qu'aucun commerce ne pourrait financer seul. Elle agit aussi comme levier : chaque dollar investi collectivement aide la SDC à obtenir des subventions, des commandites et des partenariats réinvestis dans le quartier.

Tranche de superficie	Taux 2027
0 – 100 m²	5,63 $/m²
100 – 200 m²	4,51 $/m²
200 – 400 m²	3,39 $/m²
400 – 800 m²	2,25 $/m²
800 – 1 600 m²	1,13 $/m²
1 600 – 25 000 m²	0,61 $/m²
plus de 25 000 m²	0,49 $/m²

La cotisation minimale est de 550 $. Les OBNL exerçant une activité commerciale paient 350 $; les organismes sans activité commerciale et les œuvres caritatives sont exonérés. Les taxes (TPS et TVQ) s'ajoutent à la cotisation.

Exemple	Superficie	Cotisation 2027
Petit commerce	100 m²	563 $
Commerce moyen	500 m²	1 917 $
Grand établissement	12 000 m²	≈ 9 800 $

Les paramètres de cotisation ne sont pas fixés par l'équipe de la SDC : ils sont approuvés chaque année par les membres, en assemblée générale. La SDC s'engage à une transparence complète : budget, états financiers vérifiés et reddition de comptes. Lors de notre rencontre, nous vous remettrons une estimation propre à votre établissement.

Le processus d'agrandissement

L'agrandissement suit une démarche encadrée par la Loi sur les cités et villes (art. 458.33 et suivants). Selon l'échéancier de la Ville de Québec, il prend environ 3 mois sans registre, et environ 4 mois si un registre doit être tenu.

1. **La requête de la SDC.** Le conseil d'administration présente une requête d'agrandissement, approuvée au préalable par les membres en assemblée générale spéciale.

2. **La décision de consulter.** Dans les 45 jours suivant la réception de la requête, le comité exécutif et le conseil de la ville ordonnent la consultation des établissements de la zone visée.
3. **L'avis officiel.** Vous recevrez par courrier recommandé un avis de la Ville. Il précise l'objet de la requête, votre droit de demander un scrutin en signant un registre, le nombre de signatures requis, ainsi que le lieu, les dates et les heures du registre.
4. **Deux voies possibles.**
    - **Avec les renonciations :** aucun registre n'est ouvert. Le conseil de la ville adopte la résolution qui modifie les limites du district dès la séance suivante.
    - **Sans renonciation :** un registre est ouvert dans le district ou à moins de 2 km, au moins 15 jours après l'avis. Si le nombre de signatures requis n'est pas atteint, la requête est réputée approuvée. S'il l'est, le conseil peut mettre fin à la démarche ou tenir un scrutin dans les 90 jours; l'agrandissement est alors autorisé si plus de 50 % des votants y sont favorables.
5. **L'entrée en vigueur.** La résolution est transmise au Registraire des entreprises. Les établissements de la zone deviennent membres de la SDC pour l'exercice 2027.

Le rôle du formulaire de renonciation

Vous trouverez en annexe le formulaire « Appui à l'agrandissement de la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Québec ». En le signant, vous confirmez que vous êtes favorable à l'agrandissement et que vous renoncez à la tenue d'un scrutin référendaire à ce sujet.

Ce geste simple raccourcit le processus d'environ un mois, vous évite d'avoir à vous déplacer pour signer un registre ou voter, et épargne des frais publics. Surtout, il montre clairement à la Ville que les commerçants du secteur souhaitent faire partie de la SDC.

Une seule signature est admise par établissement, par la personne qui le tient. Si plusieurs personnes tiennent ensemble l'établissement, elles désignent l'une d'elles au moyen du modèle de procuration, signé par la majorité des cooccupants (les deux, s'ils ne sont que deux). Les renonciations sont reçues jusqu'à la fin du registre, soit le 24 novembre 2026.

Pour remettre le formulaire signé, vous pouvez le déposer à nos bureaux, au 31, rue des Jardins (Carte Hall), ou écrire à direction@sdcvieuxquebec.com pour qu'un membre de l'équipe passe le récupérer à votre commerce.

Rencontrons-nous

Nous souhaitons bâtir ce projet avec vous : vos besoins, vos enjeux et vos idées nous intéressent et contribueront à définir les priorités de la SDC dans votre secteur. Il fera plaisir à l'équipe de la SDC de venir à votre rencontre, à votre établissement, pour répondre à vos questions, vous présenter une estimation de votre cotisation et, si vous le souhaitez, recueillir votre formulaire signé.

Un membre de notre équipe communiquera avec vous dans les prochains jours. Vous pouvez

aussi nous joindre dès maintenant au 418-906-8307 ou à direction@sdcvieuxquebec.com.

Il fait bon s'établir dans le Vieux-Québec, et il fera encore meilleur s'y développer ensemble. Nous serions heureux de vous compter parmi nos membres et de bâtir, avec vous, l'avenir du quartier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Xavier Bernier-Prévost
Directeur général

Steve Labrie
Président

Société de développement commercial du Vieux-Québec
direction@sdcvieuxquebec.com | bonvieuxquebec.com

Le conseil d'administration de la SDC du Vieux-Québec

La SDC est administrée par des gens d'affaires du quartier, comme vous, et par un représentant de la Ville de Québec.

Administrateur	Fonction	Entreprise
Steve Labrie	Président	Le Diamant
Pierre Olivier Gingras	Vice-président	Groupe Sogno
Maude Vaillancourt	Trésorière	Artisans Canada
Ingrid Lemm	Secrétaire	Hôtel Manoir Victoria
Maxime Veilleux	Administrateur	Café-Terrasse Nouvelle-France
Amélie Gagné	Administratrice	Hôtel Terrasse Dufferin
Jean-François Barré	Administrateur	Pub Murphy's et Pub Saint-Alexandre
François Blay Martel	Administrateur	Ville de Québec

Composition au 30 septembre 2026.

p. j. Formulaire de renonciation · Modèle de procuration (cooccupants)